

LE COMPORTEMENT DES POPULATIONS de l'Afrique noire francophone et de Madagascar à l'égard de la forêt et des formations végétales voisines (*)

Pour étudier ce comportement, nous devons écarter une difficulté préalable : l'ambiguïté du terme « forêt », tant dans notre esprit que dans celui des populations, car ce contenu est variable et imprécis dans les pays tropicaux :

- 1) Les divers spécialistes (phytogéographes, agronomes, forestiers) sont loin de l'employer d'une façon précise et univoque (1).
- 2) Le forestier lui-même ne lui donne pas la même extension selon le point de vue auquel il se place ; s'il étudie les formations végétales, il se comporte en phytogéographe ; s'il raisonne en gestionnaire responsable d'un domaine juridiquement défini, il donne à ce terme une extension beaucoup plus large.
- 3) Quant au paysan africain ou malgache, il ne s'intéresse qu'aux formations végétales qu'il connaît et qu'il désigne, chacune, par un mot précis (2).

(1) Cf. J. COUDREAU. — Sur la nécessité de normaliser la terminologie utilisée en matière de foresterie tropicale, avec quelques indications sur la façon dont il semblerait bon d'envisager cette étude — In *Première Conférence forestière interafr.*, C.T.F.T., Paris, 1952, p. 551

(2) A Madagascar, selon J. COUDREAU (op. cit.) :

« *ala* » désigne une formation végétale spontanée, constituée d'essences ligneuses autochtones dont les cimes constituent un couvert continu ;

« *ala-be* » ou « *alantitra* » est l'équivalent exact du mot forêt dans le sens que lui donne la phytosociologie ;

« *alantiora* » désigne une formation végétale spontanée, constituée d'essences ligneuses autochtones héliophiles, dont les cimes forment un couvert continu, et qui représente la formation de transition entre la végétation de vieille jachère après culture et la formation climax reconstituée ;

« *savoka* » avec les catégories « *savoka antitra* » (vieille) et « *savoka tanora* » (jeune) qui désigne la formation d'herbes, grandes monocotylédones, arbustes, arbrisseaux et lianes, qui prend possession du sol après abandon par la culture ».

En ce qui concerne les « *savoka* », A. KIENER précise :

« Suivant les âges, le *savoka* prend les noms Betsimisaraka :

— *Matrangy* ou *savoka* jeune d'un an ;

— *Savoka tanora* ou *savoka* de 2 à 5 ans ;

— *Savoka mody* ou *savoka* d'âge moyen de 5 à 10 ans ;

— *Savoka antitra* ou vieille *savoka* de plus de 10 ans ».

(Le tavy à Madagascar, *Bois et Forêts des Tropiques*, n° 90, juillet-août 1963, p. 11).

(*) par M. A. GUICHON, Ancien élève de l'École Polytechnique, Docteur en Science politique Conservateur des Eaux et Forêts, Chef du Département des Sciences Forestières à l'École Nationale Supérieure Agronomique de l'Université de Madagascar.

Il ne peut donc y avoir de correspondance exacte entre les divers termes utilisés par les populations et les diverses acceptions du terme « forêt » par les divers spécialistes.

Voici, à titre d'exemple, comment les habitants du Sahel sénégalais « voient », selon mon camarade P. GROSMAIRE, les savanes et les steppes arborées ou arbustives de leur pays :

« Pour tout Sahélien sénégalais, qu'il soit peuhl, toucouleur ou « oulof, la notion de « forêt » n'a pas du tout le même sens que pour « l'habitant actuel des pays tempérés.

« Ici la forêt est bien moins le complexe vivant producteur de bois.

« La forêt, c'est d'abord, et presque exclusivement ici, le terrain « où l'on envoie les troupeaux à la pâture ». (3)

Jules FERRY notait déjà très justement, s'agissant de l'Algérie :

« En France, la forêt est une chose simple, caractérisée par des « arbres à haute tige, par des massifs boisés qui se distinguent, au seul « aspect, des champs cultivés des alentours, et qui ne sont considérés « économiquement qu'à un point de vue, la production du bois.

« En Algérie, on appelle de ce nom non seulement les bois de futaie « et de quelque valeur, chênes-liège, chênes zeens, chênes verts, pins « maritimes ou pins d'Alep, mais des terrains vagues, semés de lentis- « ques et de palmiers nains, de maquis broussailleux qui couvrent d'im- « menses espaces, sans qu'on sache où finit la brousse, où commence « la plaine cultivable, de nombreuses et vastes clairières qui constituent « de véritables terres de cultures ». (4)

Il serait facile de transposer ce passage pour les divers types de « forêt » africains et malgaches : forêt dense, forêt parc, savane boisée, steppe à épineux, bush, etc..

Aussi, par « attitude des populations à l'égard de la forêt », entendons-nous désormais tout simplement leur attitude à l'égard des diverses formations végétales que le forestier gère et englobe sous le terme générique de « forêt ».

(3) *Eléments de politique sylvo-pastorale au Sahel sénégalais*, Saint-Louis, mai 1957, fasc. 13.

Il en était de même en Europe, et notamment en France, au Moyen-Age et même beaucoup plus tard dans certaines régions, comme le note PLAISANCE au XVIII^e siècle pour la Franche-Comté :

« Une des utilisations de cette « forêt claire » est ... le pâturage et le pacage ; ainsi dans la seule forêt de Chaux entrent chaque année plus de 20.000 bêtes à cornes... Il y entre aussi 20.000 à 40.000 porcs, la paison rapporte 3 fois plus que la vente du matériel ligneux ». (Tension, oppositions, hésitations et contradictions dans les forêts feuillues comtoises au XVIII^e siècle — *Revue forestière française*, n° 6, juin 1963, p. 487)

(4) Le Gouvernement de l'Algérie — Rapport sur l'organisation et les attributions du Gouverneur Général de l'Algérie, 1892, cité par J. SOUDET. — *L'administration vue par les siens ... et par d'autres*, Paris, 1960.

Bien entendu, cette attitude est variable selon les populations, les régions, les formations végétales et une étude plus approfondie devrait distinguer au moins :

a) les populations des *forêts denses* et de leurs abords : « économiquement peu développées... souvent superstitieuses, peu désireuses de modifier leur mode d'existence et méfiante vis-à-vis de tout ce qui vient de l'extérieur » (5) ;

b) les *agriculteurs* des *savanes* plus ou moins boisées ou arbustives de l'Ouest africain, pratiquant, comme les précédents, l'agriculture itinérante sur brûlis ;

c) ceux des « *Hauts-Plateaux* » *malgaches* où la forêt a complètement disparu et qui pratiquent la riziculture inondée comme dans le Sud-Est asiatique ou en Indonésie ; certains d'entre eux, au voisinage des grands centres consommateurs et des voies de communication, effectuent spontanément des reboisements dont les produits sont partiellement commercialisés ;

d) enfin, les *pasteurs* des savanes et des steppes arbustives ou herbacées pré ou para-désertiques de la zone sahélienne ainsi que de l'Ouest et du Sud malgaches.

*

**

Nous étudierons successivement :

- I — Le comportement général des populations à l'égard de la forêt et des formations végétales voisines.
- II — La conscience qu'ont les populations du rôle et de l'utilité des forêts.

I. — COMPORTEMENT GENERAL DES POPULATIONS A L'ÉGARD DE LA FORET ET DES FORMATIONS VEGETALES VOISINES

Le comportement des populations des pays tropicaux à l'égard de la forêt et des formations végétales voisines est très différent de celui des habitants, et notamment des paysans, des pays d'Europe. La forêt et la nature tropicales sont en effet beaucoup plus mêlées à la vie des

(5) P. ALLOUARD. — L'élévation du niveau économique rural, en région forestière dans les pays tropicaux — *Unasylva*, vol. V, n° 3, juillet-septembre 1951, p. 99.

Africains et des Malgaches que la forêt tempérée ne l'est aujourd'hui à celle de nos ruraux (6).

Dans les pays qui nous occupent, qui sont tous des pays tropicaux sous-développés, les rapports entre l'homme et la forêt sont analogues à ce qu'ils étaient en Europe des temps préhistoriques aux temps modernes : cueillette, chasse, agriculture itinérante sur brûlis (essarts), pacage (païsson) et droits d'usage en forêt, etc... (7).

Là encore, il serait aisé de transposer ce qu'écrivait J. FERRY de la forêt algérienne :

« Tandis que la forêt du continent n'est habitée que par les gardes
« qui la surveillent, la forêt du Tell et des Hauts-Plateaux est peuplée ;
« on y vit, on y meurt, on y sème, on y laboure. C'est là que campe,
« depuis des siècles, une race pauvre et sobre, mi-nomade et mi-pasto-
« rale, dont les troupeaux forment la seule richesse, qui vit du lait

(6) « Il n'y a pas si longtemps que la forêt tropicale ou équatoriale fournissait encore aux populations qu'elle abrite la matière de tous leurs besoins, depuis les toits des cases et les éléments de lit jusqu'aux écorces du vêtement. On peut bien parler de civilisation déterminée par la forêt ». (L.P. AUJOULAT. — *Aujourd'hui l'Afrique* — Paris, Casterman, 1960, p. 32).

S'agissant des Tanala de la forêt malgache de l'Est :

« La forêt a un grand rôle dans la vie des Tanala. Moins cependant comme territoire de cueillette et de chasse que comme fondement de la technique agricole. La plupart des Tanala sans doute font usage de fruits et de tubercules sauvages dont la recherche peut devenir très active pendant quelques semaines de l'année, quand sont épuisées les réserves des greniers. Ils consomment aussi une grande variété d'insectes, de vers, de mollusques. Ce sont, dans Madagascar, les principaux ramasseurs du miel et de la cire des abeilles sauvages ». (Ch. ROBEQUAIN. — *Madagascar et les bases dispersées de l'Union française* — Paris, PUF, 1958).

(7) Cf. ce saisissant tableau des rapports de l'homme et de la forêt en France vers l'an mil :

« La forêt remplit tout le paysage, la forêt aux aspects divers où la sylvie puissante se dégrade en taillis, en broussailles, en bruyères, que parfois l'on brûle pour, tous les dix ou vingt ans, dérober à la friche une ou deux petites récoltes — la forêt qui, véritablement, est nourricière. Nombreux sont ceux, ermites, pâtres, bûcherons, qui vivent uniquement d'elle. Mais à tous elle fournit le bois d'abord, ce matériau primordial, dont sont faits les châteaux, les maisons, les clôtures, les écuelles, tous les instruments quotidiens ; elle fournit de multiples produits de cueillette, le miel, la cire, les baies, les végétaux que l'on enterre ou que l'on brûle dans les champs pour les fertiliser — tous les gibiers ; elle fournit enfin le pacage pour le bétail, et c'est sa fonction essentielle : les bœufs et les chevaux y sont parfois lâchés, mais surtout y divaguent en permanence brebis et chèvres qui donnent la laine et le fromage, et ces porcs noirs, à demi sauvages ; dont on mange la viande, fumée ou salée, toute l'année ». (G. DUBY et R. MANDROU. — *Histoire de la civilisation française*, t. I, 2^e édit., Paris; A. COLIN, p. 13) — Nous soulignons.

Cf. également DEFFONTAINES. — *L'homme et la forêt* — Paris, Gallimard, 1933, p. 98.

L. LAVAUDEN qui fut Chef du Service Forestier malgache et auteur du décret forestier de 1930 écrivait à ce sujet :

« L'étude des forêts coloniales montre... bien clairement que la question forestière s'y pose à peu près comme elle se posait en France il y a quelques siècles ». (Les forêts coloniales de France — *Revue de Botanique appliquée*, juillet-août 1941 et seq., p. 556) — Et il ajoute d'ailleurs :

« Elle ne peut être résolue que par les mêmes moyens ».

« de ses chèvres ou de ses chammelles, fabrique ses tentes avec leurs poils, tisse les guenilles pittoresques dont elle couvre sa misère avec la laine de ses moutons. Elle y a des douars, des gourbis, des mosquées, des cimetières ». (8)

La Division des Forêts de la F.A.O., dans son ouvrage « Politique, législation et administration forestières », fait allusion aux traditions et aux habitudes « profondément ancrées au cœur des populations, surtout des populations rurales vivant au contact direct de la forêt, contre lesquelles la politique et la législation forestières ont « très généralement à réagir » :

« Ces traditions, très vivaces encore chez les peuples primitifs, les poussent à considérer la forêt à la fois comme un obstacle à des formes de culture plus rémunératrices, comme une source de matières fertilisantes pour ces cultures et comme une richesse à peine susceptible d'appropriation dont on peut abuser sans dommage, soit par l'exploitation des peuplements, soit par l'exercice du pâturage ». (9).

De ce passage, nous extrayons quatre idées essentielles qui caractérisent bien l'attitude du paysan africain ou malgache à l'égard de la forêt :

- 1) dans la forêt *dense* ou dans son voisinage, la forêt est ressentie comme un *obstacle*, notamment à l'extension des cultures (10) ;
- 2) pour l'*agriculteur*, la forêt, dense ou claire, est considérée comme une source de matières fertilisantes (11), une immense jachère (12), un vaste terrain de parcours pour ses cultures nomades ;
- 3) pour le *pasteur*, elle est un pâturage, comme nous l'avons déjà vu plus haut ;

(8) eod. loc.

(9) p. 49.

(10) «... l'arbre aux grandes dimensions constitue un obstacle ». (Rapport sur le Mozambique, in *Première Conférence forestière interafr.*, op. cit., p. 545).

(11) « Le cultivateur des pays tropicaux est l'esclave de la fertilité de la terre, tandis que le paysan d'Europe s'est libéré de cet esclavage en découvrant au XII^e siècle, et en appliquant depuis lors la technique d'entretien de la fertilité de la terre cultivée, ce qui lui permet de tirer chaque année et sans interruption une récolte rentable de chacun de ses champs ». (J. COUDREAU. — Dans les pays intertropicaux, la notion du « Domaine Forestier de l'État » est d'ordre constitutionnel — *Cahiers des Ingénieurs agronomes*, n° 132, janvier 1959, pp. 27-28).

(12) « Son économie archaïque (de l'Africain) ne vise qu'à l'utilisation de la forêt comme jachère ». (Rapport fédéral de l'AOF, in *Première Conférence forestière interafricaine*, op. cit., p. 50.

- 4) elle est enfin considérée comme une richesse collective à peine susceptible d'appropriation, inépuisable et dont on peut abuser sans dommage (13).

N'en était-il pas de même jadis en Europe, où, comme le rappelle P. DEFFONTAINES :

« Les forêts ont été longtemps le patrimoine exclusif des riverains. « Les bordures des bois, les rins, comme on dit dans les Vosges, avaient « des populations littorales qui tiraient de cet océan d'arbres *considéré* « *d'abord comme propriété commune*, des usages du même genre et « aussi multiples que ceux offerts aux populations maritimes par le « voisinage de la mer. La forêt permettait de vivre à une série de petites « gens non propriétaires.

.....
 « Chaque massif avait ainsi ses genres de vie spéciaux, ses fores-
 « tiers *qui se considéraient comme les premiers maîtres des boisements*
 « *et qui n'ont jamais compris ni admis qu'on limitât leurs droits* » (14).

Le rapport fédéral de l'A.O.F. à la Première Conférence forestière interafricaine s'exprime ainsi :

« En détruisant un arbre l'autochtone ne pense pas mal faire. C'est « un produit de la nature comme les autres qu'il exploite à sa manière « avec des méthodes archaïques adaptées à l'immensité du pays, à sa « faible densité de population, à la rigueur du climat et à ses *faibles* « *besoins* » (15).

Un article anonyme de la revue internationale de la Division des Forêts de la F.A.O., « UNASYLVA », note également les *besoins réduits* en produits forestiers et écrit fort justement :

« Jusqu'à une époque relativement récente dans l'histoire de l'évo-
 « lution de l'humanité, l'individu et la collectivité dont il faisait partie
 « coexistaient en équilibre dans un modus vivendi réglé par la coutume...

« Dans cet état de choses, la couverture végétale — habituellement
 « la forêt — n'obtenait qu'une faible considération. Elle était là pour
 « qu'on en use. Les gens trouvaient normale son exploitation, sachant
 « que s'ils n'en usaient pas pour leurs besoins immédiats quelqu'un
 « d'autre le ferait. Leurs besoins étaient limités et la puissance de régé-
 « nération de la forêt avait souvent le temps de réparer les dommages
 « causés » (16).

- (13) Dans le même sens :

«... qu'on juge des difficultés que cette mission (de protection) peut présenter, lorsqu'il s'agit, pour le service forestier, de défendre.. des forêts *qui jusqu'ici étaient censées n'appartenir à personne et que la plupart des indigènes regardent encore comme des biens collectifs inépuisables dont on peut abuser sans conséquence* ». (Y. MARCON. — Le rôle du service forestier aux colonies — *Extraits des actes et C.R. de l'Association Colonies — Sciences*, n° 160, octobre-novembre 1938).

(14) P. DEFFONTAINES. — *L'homme et la forêt*, op. cit., p. 98 — Nous soulignons.

(15) Op. cit., p. 116 — Nous soulignons.

(16) La foresterie et la mise en valeur des collectivités — *Unasyuva*, vol. II, n° 3, 1957.

De plus la régression ou la disparition, généralement très lentes, de la forêt et leurs conséquences ne frappent que peu ou pas les populations :

« C'est toute la couverture forestière, protectrice des sols et de leurs réserves d'eau, qui nous (16 bis) apparut... menacée tôt ou tard. Cette dégradation est si commune, ses aspects si familiers aux populations, qu'elle leur semble être une manifestation naturelle, sans conséquence, inéluctable comme la pluie ou la sécheresse ; alors qu'il s'agit d'une calamité, rendue possible certes par les conditions de la nature tropicale, mais due à l'homme. Ce n'est que dans les cas extrêmes, comme à Madagascar, où les phénomènes d'érosion consécutifs à la disparition du manteau forestier primitif prennent des formes et une extension extraordinaires, que l'opinion publique alertée a le sentiment qu'il y a dans cette fonte et cette descente des terres vers la mer quelque chose d'anormal... » (17).

L'opinion publique à laquelle fait allusion M. AUBREVILLE n'est d'ailleurs pas celle du paysan africain ou malgache, qui est encore loin, même aujourd'hui, d'avoir conscience du problème, mais celle de certains milieux éclairés, bien limités d'ailleurs.

Le rapport de la Guinée alors française à la Première Conférence forestière interafricaine note à ce sujet :

«... la régression des boisements échappe à l'observation... des non-spécialistes. Si quelques notables ou anciens reconnaissent que là où se trouve actuellement un terrain nu il y avait il y a 50 ans la forêt, le cultivateur courant n'est pas capable de faire cet effort et ne cons-tate pas d'une année à l'autre de changement notable » (18).

Selon celui du Congo alors Belge :

« On n'apprécie jamais pleinement la jouissance d'un bien que lorsqu'on en est privé ou qu'on se sent menacé de l'être. Ce n'est qu'au moment où ils se rendent compte qu'ils défrichent leurs dernières réserves de terres forestières ou qu'ils doivent aller très loin pour trouver les matériaux de construction de leur case et le bois de chauffage que les indigènes apprécient les bienfaits de la forêt et qu'ils se montrent disposés à faire un effort pour la préserver ou la recréer » (19).

Le rapport fédéral de l'A.O.F. à la même conférence ne paraît d'ailleurs pas partager l'optimisme du précédent, pourtant mesuré :

« Il (l'Africain) n'a pas suffisamment d'imagination et de prévoyance pour se rendre compte de la diminution progressive des

(16 bis) Aux forestiers tropicaux français.

(17) A. AUBREVILLE. — Discours de réponse lors de sa réception à l'Académie des Sc. Colon., *C.R. mensuels des séances de l'Académie*, t. XV, séance du 3 juin 1955, pp. 310 et s.

(18) Rapport sur la Guinée française, in *Première Conférence forestière interafr.*, op. cit., pp. 206-207.

(19) Rapport du Congo Belge, eod. op., p. 388.



« ressources ligneuses et de l'accroissement de ses besoins en bois
 « d'œuvre, de chauffage et de service. En cas de pénurie, il accepte
 « par fatalisme de payer très cher quelques branches de bois mort pour
 « faire sa cuisine ou des perches pour faire sa case. Sur les marchés
 « africains des localités importantes, aux environs déboisés, le bois
 « de chauffage est mis en vente par petits paquets à des taux nettement
 « prohibitifs et un stère vaut facilement 1.000 à 1.500 francs CFA » (20).

Mais la divergence de ces deux opinions n'est sans doute qu'apparente car la première se rapporte à des populations *rurales* en contact avec la forêt et ne recourant pas au marché, la seconde à des populations *urbaines*.

Dans le cas des premières, certains auteurs belges font également allusion à une certaine prise de conscience, comme J.P. HARROY, résumant les constatations de MM. LEBRUN et MALENGREAU,

« Les indigènes, dont il faut se garder de sous-estimer les con-
 « naissances empiriques, semblent avoir compris parfois qu'il y va de
 « l'existence de leurs descendants, voire de la leur (21), de ne pas
 « s'attaquer inconsidérément au royaume végétal d'où leur viennent,
 « directement ou indirectement, presque toutes leurs ressources.

.....

« Le même souci de ne pas épuiser le capital forestier apparaît
 « dans les méthodes de culture en « *masole* » (22). Pour laisser à la
 « forêt le temps de se reconstituer, les agriculteurs du Sud-Ouest du
 « Congo Belge s'imposent des déplacements et de nouveaux défriche-
 « ments souvent pénibles, afin de respecter une politique de *longue*
 « *jachère* (30 ans parfois) de nature à permettre la régénération fores-
 « tière. Il est des peuples agricoles qui vont plus loin même et qui
 « cherchent à *aider la régénération naturelle*, comme dans le cas du
 « « *nkunku* », en honneur dans certains districts du Bas-Congo,
 « (23) (24).

Dans le même sens, le rapport du Congo ex-Belge déjà cité :

« dans toutes (25) les régions tropicales où la forêt, si elle existe en-
 « core, est instable et risque de disparaître pour peu qu'on en abuse,
 « la coutume prévoit une stricte réglementation de la pratique des feux

(20) eod. op., p. 59.

(21) J'écrirai plutôt « de leur existence, voire de celle de leurs descendants ».

(22) Selon J. LEBRUN. — *La répartition de la forêt équatoriale et des formations végétales limitrophes* — Royaume de Belgique, Ministère des Colonies, Publications de la Direction Générale de l'Agriculture et de l'Élevage, Bruxelles, 1936, p. 21.

(23) Selon G. MALENGREAU. — *Le régime foncier dans la Société indigène* — Extrait de la Revue Congo, tiré à part, Bruxelles, 1939, p. 23.

(24) J.P. HARROY. — *Afrique, terre qui meurt* — Bruxelles, 1949, pp. 79-80 — Nous soulignons.

(25) « Toutes » me paraît discutable. Nombreuses sont les régions tropicales, notamment en Afrique Noire francophone et à Madagascar, où la forêt, instable, disparaît progressivement et où la coutume ne prévoit cependant aucune réglementation des feux, et encore moins « des interventions tendant à recréer des forêts ».

« de brousse, voire même des interventions directes tendant à recréer « des forêts. Nous en trouvons, notamment, une manifestation typique « dans la pratique coutumière des « nkunku » au Bas-Congo, consistant « à mettre en défens des blocs de savane à reforester, soit pour pré- « server les villages de l'incendie, soit pour régénérer le sol et se « procurer du bois. Là où la forêt est menacée, il est inutile de vouloir « faire comprendre aux indigènes l'importance de la forêt comme « génératrice de terres de culture ; ils l'ont compris depuis longtemps » (26).

Mais ce même rapport abandonne cet optimisme pour ajouter :

« Encore faut-il qu'ils soient disposés à prendre les mesures pro- « tectrices qui s'imposent, mais que leur insouciance et leur nonchalance « natives les incitent à ajourner le plus possible ».

Cette attitude des paysans africains n'a d'ailleurs rien de surprenant. Il serait puéril de l'opposer, comme le font certains (27), à une attitude prétendument plus avertie des paysans de France et d'Europe. Tout d'abord les conditions ne sont pas les mêmes ; depuis longtemps déjà, le paysan français ne pratique plus l'agriculture itinérante et travaille des terres bien délimitées. Mais, dès que la limite entre les diverses utilisations des terres, entre le pâturage et la forêt, entre saltus et sylva, devient incertaine, comme dans la région méditerranéenne ou en Ariège, le paysan d'Europe se comporte comme son confrère africain. Quant aux Européens émigrés dans des pays neufs, Amérique du Nord et du Sud, Australie, etc..., ils s'y sont souvent comportés en destructeurs plus dangereux encore que l'Africain en raison de la plus grande puissance de leurs moyens matériels.

..

On peut cependant se demander parfois s'il n'y a pas, chez certaines populations, une sorte d'hostilité atavique contre l'arbre, qui pourrait résulter de la lutte menée depuis des générations contre la végétation environnante par le feu et le défrichement. C'est ainsi que, dans un rapport très documenté sur une région de Madagascar, l'Ankaizina, rédigé par des spécialistes nullement suspects d'idées préconçues hostiles aux populations de cette zone, bien au contraire, on peut lire :

« La population y révèle une véritable haine de l'arbre, car on ne « saurait attribuer indéfiniment à la négligence ou à la répétition de

(26) Rapport du Congo Belge, eod. loc.

(27) C'est ainsi que le rapport fédéral de l'AOF (op. cit., p. 116) déclare, non sans naïveté : « Cette attitude (de l'Africain) s'oppose aux sentiments que les hommes des pays tempérés de vieille civilisation ont de l'arbre et de la forêt ; l'arbre y est aimé pour lui-même non comme simple producteur de fruits et de bois utiles mais parce qu'on sait qu'il est la source de bienfaits : équilibre climatique, protection des sources et des versants montagneux, régularisation du régime des eaux, défense contre l'érosion, sans parler de son rôle esthétique et hygiénique ».

C'est peut-être vrai des spécialistes et d'une partie de l'opinion, mais je doute fort que les paysans ariégeois ou corses, pour ne citer qu'eux, en soient convaincus.

« hasards malencontreux les dégâts systématiques, sinon les destructions, dont les plantations d'arbres de toutes natures (avenues, reboisements) sont l'objet » (28).

..

Notons pour terminer que l'attitude des populations à l'égard de la forêt en tant que terrain de parcours pour la culture nomade, n'est pas identique selon qu'il s'agit de populations anciennement fixées ou de nouveaux venus, d'immigrants récents, ces derniers étant généralement plus destructeurs. Les rapports du Dahomey et du Togo à la première conférence forestière interafricaine nous en fournissent des exemples (29).

A Madagascar, un phénomène analogue s'est produit avec les Antandroy qui quittaient leur pays et venaient détruire les forêts sèches de la région de Morondava en y pratiquant la culture itinérante du maïs sur brûlis, encouragés, il est vrai, par l'Administration générale et la Chambre de Commerce de ce port.

(28) *L'Ankaizina, Etudes générales et perspectives de mise en valeur*, — doc. ronéot., B.D.P.A., Paris, p. 159.

(29) « Le problème actuel est celui des cultivateurs du pays Djougou qui, faute de terres dans les villages d'origine, émigrent vers des « terres neuves ». Ces cultivateurs qui ne sont attachés par aucune tradition pratiquent dans le pays où ils arrivent une exploitation comparable à l'exploitation des pays neufs tempérés par les colons européens, sans souci de l'équilibre qui a permis à leurs ancêtres de conserver une fertilité à leurs terres jusqu'au moment où la présence française a rompu l'équilibre en demandant l'augmentation de la production agricole ».

« Les colons « Dompago » qui vont cultiver vers Kouandé défrichent *totale*ment les terres qu'ils choisissent sans conserver le minimum de souches vivantes indispensables à la reconstitution de la couverture forestière après les trois ou quatre années de cultures habituelles.

.....
« On y constate (dans un village de création récente) les phénomènes signalés plus haut, dus au manque de tradition (30) des habitants qui viennent de cantons différents ». (Rapport du service forestier du Dahomey, *Première Confér. forest. interafr.*, op. cit., p. 224-225).

« L'administration a été amenée dès avant guerre à entreprendre une sorte de colonisation intérieure en transférant certaines populations des régions déjà surpeuplées vers les zones encore sous-habitées. Il est difficile de prétendre que cette colonisation ait été dans l'ensemble un succès. Les réalisateurs, plus riches de bonne volonté que d'expérience en la matière, n'ont pas vu que les terres qu'ils ouvraient ainsi à la colonisation étaient pour la plupart d'entre elles de qualité plus que médiocre et à vocation plus forestière qu'agricole. Il en est résulté que les colons installés... habitués à des sols plus riches ont stérilisé rapidement les terres mises à leur disposition et se sont ensuite étendus inconsidérément sans pour cela modifier leurs méthodes. Des milliers d'hectares de forêt, de savane ont été ainsi dévastés sans grand profit et le service des Eaux et Forêts s'est heurté, quand il a cherché à freiner ce gaspillage, à l'opposition des autorités promotrices de la colonisation et aux populations qui ont d'autant moins de scrupules à continuer leur œuvre de destruction *qu'elles ne se considèrent pas comme étant chez elles*... Si actuellement l'état d'esprit de l'Administration a radicalement changé, celui des populations ne s'est pas modifié pour autant... » (Rapport du Togo, op. cit., p. 270 — Nous soulignons).

(30) « à l'abandon de la tradition » serait plus exact.

Nous avons dit en commençant que le comportement des populations à l'égard de la forêt n'était pas uniforme, qu'elle pouvait varier avec les régions, les ethnies, les formations végétales. Notamment, lorsque des populations différentes sont en contact, leurs comportements distincts, voire opposés, peuvent engendrer des conflits. C'est ainsi que pour le Sénégal, « aux frontières des zones pastorales et des zones de cultures ». P. GROSMOIRE signale que :

« Les conflits sont traditionnels, constants... D'une part, vers le sud, c'est la zone des villages stables de cultivateurs sédentaires producteurs d'arachides, d'autre part, vers le nord, c'est la zone des pâturages avec ses campements dispersés... avec ses troupeaux non gardés...

« Toute conquête récente de la culture s'est donc faite et se fait au détriment de la zone sylvo-pastorale. Ces conditions expliqueraient à elles seules des conflits violents, mais cette situation est envenimée encore du fait que les éleveurs sont en grande majorité des Peuhls et que les cultivateurs sont surtout des Ouolofs.

« Les conditions politiques locales, l'imbrication des deux ethnies compliquent encore cette situation. Dans une telle ambiance, il est facile d'imaginer que la mise à feu des pâturages, opération tellement facile, constitue une arme redoutable contre les éleveurs.

« Il suffit d'une allumette pour déclencher l'exode des voisins concurrentiels indésirables » (31).

Ce n'est là qu'un aspect du conflit « vache-houe » qui dresse l'un contre l'autre l'éleveur et le cultivateur ». (32)

II. — CONSCIENCE DU RÔLE ET DE L'UTILITÉ DE LA FORÊT CHEZ LES POPULATIONS

Quant à la conscience que l'Africain a du rôle, de l'utilité des forêts, M. AUBREVILLE déclarait, dans son discours d'inauguration de la Première Conférence forestière interafricaine :

« Les populations africaines sont, comme nos populations rurales européennes, extrêmement réalistes. Si elles ne sont pas encore ouvertes à nos conceptions abstraites du rôle des forêts dans les équilibres naturels de l'eau et du sol (33), en revanche, elles comprennent très bien l'utilité des forêts quand celles-ci leur rapportent. Il est bien évident qu'elles aperçoivent immédiatement tout ce que l'arbre

(31) op. cit., 1^{re} partie, fasc. 1.

(32) J.P. HARROY, op. cit., p. 295.

(33) La plupart des paysans européens non plus...

« et la forêt leur donnent comme produits indispensables à leur vie :
 « fruits, écorces médicinales, bois pour la construction des cases, des
 « pirogues, des objets domestiques, bois de chauffage pour la cuisine,
 « etc... (34).

Le rapport général et les recommandations de cette Conférence (1^{re} section, 1^{er} point) soulignent de même :

« que la seconde catégorie d'utilité (production) est plus facilement
 « perçue par les populations peu évoluées que la première (protection)
 « qui ne s'exerce que d'une manière *indirecte* et ne devient évidente
 « que par la considération d'une assez longue période de temps » (35).

Ceci est plus particulièrement sensible pour les formations végétales peu denses (forêt claire, forêt parc, savane arborée, steppe à épineux) des pays sahéliens et soudanais, dont le rôle producteur est très faible (36).

Mais le rôle *producteur* lui-même n'est pas toujours nettement perçu pour plusieurs raisons :

1) Comme nous l'avons déjà signalé, les besoins en produits forestiers sont très faibles :

« Il (l'Africain) ne voit pas d'intérêt immédiat à réserver auprès
 « de son village des boisements susceptibles de lui fournir, soit du bois
 « de chauffage, soit du bois d'œuvre. Ses besoins en bois de chauffage
 « sont amplement satisfaits par les bois morts que les femmes récoltent
 « dans les jachères ou dans les champs de cultures.

« Ses besoins en bois d'œuvre sont très limités ; son mobilier et
 « son habitation sont trop rudimentaires et il n'utilise guère que des
 « perches ou des poteaux » (37).

2) « L'étendue des forêts africaines est généralement démesurée par rapport aux besoins en produits forestiers des populations » (38).

(34) *Première Conférence forestière interafricaine*, op. cit., p. 8.

(35) op. cit., p. 18.

(36) « Nous avons dit que les forêts soudanaises devaient essentiellement jouer un rôle de protection, mais il ne faut pas oublier que cette notion de leur intérêt climatique n'est nullement perceptible à la masse des populations. L'intérêt matériel, leur valeur économique, en un mot les possibilités d'utilisation immédiate peuvent seules permettre la création d'un courant d'opinion favorable à la conservation puis à l'amélioration des peuplements forestiers ». (Rapport du Soudan, op. cit., p. 139)

(37) Rapport fédéral de l'AOF, op. cit., p. 59. Dans le même sens :

« Il est vrai que l'indigène ménage les arbres dont il retire un intérêt immédiat... les indigènes, toutefois, ne trouvent aucune utilité aux espèces forestières *qui ne peuvent fournir que du bois*, dont ils n'ont pas *grand besoin* pour construire leurs habitations ni leur mobilier ». (Rapport sur le Mozambique, op. cit., p. 45) Nous soulignons.

(38) A. AUBREVILLE. — Discours de remerciement lors de sa réception à l'Académie des Sc. Colon., op. cit., p. 322

3) Si le rôle producteur de la forêt est mal perçu en ce qui concerne les *besoins propres*, il est particulièrement inaperçu lorsqu'il s'agit de produits forestiers *destinés à l'exportation* (39).

4) « En outre, une grande part de ces forêts est inaccessible à l'exploitation commerciale, c'est-à-dire que le plus souvent la forêt n'a pas de grande valeur d'utilisation actuelle ni pour l'habitant, ni pour l'exploitant forestier » (40).

M. AUBREVILLE résume ainsi le problème :

« Tel est le drame des forêts de l'Afrique, dont le rôle modérateur et stabilisateur pour le maintien du milieu favorable à la vie humaine est incompris et dont les richesses ne se sont pas encore parfaitement révélées à l'esprit des Africains » (41).

Dans son discours de remerciement lors de sa réception à l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, il précisait :

«... il faut aussi souligner que nous sollicitons de ces populations un effort de discipline et de raison que l'on n'a jamais eu à demander à nos propres paysans... Dans la plupart des cas, nos arguments pour en éviter la destruction sont d'intérêt public ; protection des sols, des eaux, du climat, etc..., c'est-à-dire qu'ils invoquent des motifs supérieurs accessibles seulement à des esprits préparés et évolués. Croit-on que l'on aurait pu garder autrefois dans la métropole tout l'actuel domaine forestier d'Etat, des communes ou des particuliers, si chacun n'avait eu un intérêt matériel évident à conserver sa forêt pour son approvisionnement en bois, pour la vie du gibier, si chaque forêt, chaque tronc, presque chaque brindille, n'avait eu un emploi » (42).

Au demeurant, même en France, la répression a eu sans doute plus d'effet que la conscience de l'utilité de la forêt, tout au moins en ce qui concerne les forêts royales, seigneuriales et d'Eglise.

(39) « Là où la forêt est constituée de grands arbres aux bois de qualité, exportables dans le monde, la notion de ces richesses, des revenus qu'elles procurent au pays, leur apparaît quelquefois moins facilement. Ceux qui exploitent et en vivent payent des taxes qui sont en quelque sorte le prix du bois sur pied en forêt, taxes payées à la collectivité publique représentée par l'Administration et tout particulièrement par le service forestier. Mais ces ressources financières sont versées au Trésor public ; elles constituent une part des recettes des budgets des Territoires. Les populations n'ont pas toujours le sentiment que cet argent est en réalité mis à leur disposition et qu'il contribue à assurer la vie et le développement économique et social du pays. A ces taxes directes s'ajoutent toutes les recettes fiscales, douanières, qui sont perçues du fait de l'activité générale de l'exploitation forestière. Il faut tenir compte, je crois, de cette psychologie humaine ». (A. AUBREVILLE — Discours d'inauguration — in *Première Conférence forest. interafr.*, op. cit., p. 6)

(40) A. AUBREVILLE — Discours de remerciement..., eod. loc.

(41) A. AUBREVILLE — Discours d'inauguration..., eod. loc.

(42) eod. loc.

D'un point de vue plus général, le rapport de la mission de visite des Nations Unies au Cameroun note que :

« Les habitants ne sont pas encore disposés à sacrifier leur intérêt personnel à l'intérêt général et à l'avenir du territoire, bien qu'à plus ou moins longue échéance leur propre intérêt soit en jeu » (43).

Encore faudrait-il au préalable qu'ils aient conscience de cet intérêt général et de cet avenir, ce qui est loin d'être le cas :

« Chaque Africain veut le bien-être de ses propres enfants, mais le plus souvent, ce sentiment ne s'élève pas jusqu'au bien commun de toutes les générations à venir » (44).

Aussi le rapport du Tchad à la Première Conférence forestière interafricaine concluait-il, désabusé :

« Tous les moyens ... peuvent et doivent être utilisés pour amener les populations et surtout leurs élites à la compréhension de la nécessité de la conservation des forêts. Il ne faudra pas cependant se cacher l'immense apathie des masses à cet égard...» (45).

(43) in *Rapport annuel des Services des Eaux et Forêts du Cameroun* — Doc. non publié, 1955.

(44) A. AUBREVILLE. — Une charte de la protection de la nature en Afrique tropicale — *Bois et forêts des Tropiques*, n° 34, mars-avril 1954, p. 3.

(45) op. cit., p. 325.